

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018
DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

- CONSIDERANT que la section d'investissement présente un déficit cumulé de 429 569.67 € et que la section d'investissement présente un besoin de financement de 34 972.28 €);

- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de l'exercice cumulé de 5 768 822.92 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement sans affectation au 1068 comme suit :

AVOIX CONTRE
.....ABSTENTION
..... 33 VOIX POUR à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

	Francs	Euro
POUR MEMOIRE		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		0,00
- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		5 231 630.26
- Plus-values de cession des éléments d'actif		0,00
- Virement à la section d'investissement		0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
EXCEDENT		572 164.94
DEFICIT		
A – EXCEDENT AU 31.12.2018		5 803 795.20
* Affectation obligatoire :		
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		0,00
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068)		34 972.28
* Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserve (compte 10682)		0,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)		5 768 822.92
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER		
B – DEFICIT AU 31.12.2018		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Déficit résiduel à reporter		
- Excédent disponible (voir A, solde disponible)		
C – le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Fait à LEZOUX, le 28/03/2019

Le Président

Délibéré par le Conseil Communautaire

A LEZOUX, le 28/03/2019

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents ou représentés : 33 Nombre de suffrage exprimés : 33 Votes : -Contre : -Abstention : - Pour : 33 unanimité	Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le Et de la publication le A Lezoux, le Le Président
--	--